



## CAHIER DES CHARGES CONCERNANT L'ORGANISATION DES CONCOURS OFFICIELS DU CBD DE L'ARDECHE



Les concours officiels (départementaux et régionaux) sont organisés à tour de rôle dans chacun des 7 secteurs, sous l'autorité du président de secteur organisateur, seul interlocuteur reconnu par le CBD

Le CBD reçoit les inscriptions par l'intermédiaire des présidents de secteur ; le tirage est effectué au CBD, et les graphiques préparés par le comité.

Le nombre des arbitres nécessaire est défini par le président de la commission des arbitres, à charge pour le CBD l'indemnisation de l'arbitrage, reste à charge de l'organisateur : les kms, les repas et l'hébergement.

### **ROLE DU PRESIDENT DE SECTEUR**

Désigner une (ou plusieurs) AS organisatrice.

Fournir les assesseurs nécessaires et en communiquer la liste nominale au CBD le mois qui précède la compétition.

Le CBD se réserve le droit de demander des assesseurs supplémentaires s'il juge le nombre prévu insuffisant.

### **ROLE DE L'AS ORGANISATRICE**

#### **TERRAINS DE JEUX**

- Flécher très visiblement l'itinéraire pour y accéder.
- Afficher un plan des jeux numérotés au secrétariat, fournir ce plan au bureau permanent une semaine avant la compétition.
- Prévoir le nombre de jeux en fonction des équipes engagées et deux supplémentaires par site
- Le terrain doit être d'un seul tenant, si possible clôturé, avec barrières au fond des jeux. Exceptionnellement, des emplacements différents peuvent être acceptés pour le début de la compétition : dès que possible toutes les équipes doivent être regroupées sur le même site.
- Apporter un soin particulier à la qualité du terrain pour un bon déroulement des parties.
- Apporter une attention particulière à la dimension du terrain qui se doit être réglementaire (sauf cas particulier pour largeur), à savoir 27.50 m.
- La commission technique se réserve le droit de vérifier l'état et la conformité des terrains.
- Prévoir des sanitaires à proximité des terrains de jeux, en quantité suffisante.
- Afin de permettre le déroulement normal des parties tardives, 8 jeux éclairés sont nécessaires.
- Des haut-parleurs doivent être disposés en nombre suffisant pour être audibles sur tous les emplacements de jeux et tous les lieux utilisés par les joueurs. Le poste de sonorisation sera installé au bureau. Un micro baladeur est fortement souhaité.
- Une connexion internet est souhaitable, un siège est prévu pour le responsable communication sur le podium officiel.

## **ASSURANCE – SECURITE**

L'ASB organisatrice doit avoir une assurance responsabilité civile.  
Prévoir le numéro de téléphone du médecin de garde.

## **BUREAU**

Le bureau doit être installé sur le terrain où se dérouleront toutes les parties éliminatoires ou de classement. Il doit être à l'abri de la pluie, du soleil et du vent.

L'estrade nécessaire doit pouvoir accueillir les 5 catégories, environ 10 personnes. Si d'autres sites sont nécessaires, prévoir d'autres points d'accueil.

## **FRAIS A LA CHARGE DE L'ASB ORGANISATRICE**

- Organisation matérielle : sonorisation, éclairage, aménagement des jeux et mesures de sécurité
- Indemnités aux joueurs après parties (pas d'obligation)
- Kms, hébergement et repas des arbitres
- Hébergement et repas des membres du bureau CBD.

## **FORFAIT accordé aux organisateurs :**

A compter de la saison 2017/2018, le Comité Directeur a décidé d'attribuer au secteur organisateur le forfait indiqué ci-dessous :

- Simples : 200 €
- Doubles et double mixte: 200 €
- Quadrettes et Triple Féminin : 200 €
- Vétérans et AS 3/4 : 200 €

Les indemnités de participation des équipes ne sont pas reversées aux organisateurs

## **JEUNES**

L'ASB organisatrice fournit les casse-croûtes et les rafraîchissements (non alcoolisés) à chaque partie. Les frais engagés seront remboursés par la C D J., sur présentation de justificatifs et dans la cohérence du nombre de participants jeunes.

D'autre part, la restauration des équipes jeunes pour le repas de midi est tiré du sac par les participants

*Le président du CBD, ou son délégué, la commission technique, les membres du bureau permanent sont habilités pour imposer toutes les décisions qu'ils jugeront nécessaires au bon déroulement de ces journées officielles.*

Le 20 Janvier 2022

Le président du Comité Bouliste Départemental

Alain CHANEAC





## ADDITIF



### ELIMINATOIRES REGIONALES DES AS 3<sup>E</sup> ET 4<sup>E</sup> ½ FINALES et FINALE CHAMPIONNAT des SECTEURS FEMININ

#### 1) PROGRAMME DES PARTIES FINALES

- samedi, à 13h30 : tirage des ¼ de finales  
à 14h00 : début des parties
- dimanche, à 7h45 : tirage des ½ finales, masculins et féminines (si 4 équipes)  
à 8h : début des parties  
à 14h30 : finales et parties de classement

#### 2) ORGANISATION MATERIELLE

- 14 jeux minimum pour la durée de la compétition
- traceurs de 0,70 m de rayon pour épreuves de point
- 4 boules cibles blanches et 4 buts blancs
- commissaires pour épreuves de point et de tir : 4 minimum pour chaque épreuve
- préparer les jeux des épreuves de point et de tir dès la fin du 1<sup>er</sup> tour (penser à respecter les dimensions réglementaires aux jeux féminins).

#### 3) DIVERS

- pour les 8 équipes jouant le dimanche, il faut prévoir la restauration de 80 à 100 personnes, avec menu bouliste si possible.
- les frais d'arbitrage sont à la charge du CBD. Les kms, les rafraichissements, l'hébergement et les repas des arbitres sont à charge de l'organisateur, ainsi que les rafraichissements pour la table de marque.
- Frais d'hébergement, repas et rafraichissements des membres du CBD à charge de l'AS organisatrice.
- Les indemnités sont celles prévues par le CBD, à savoir 50 € en 1/4finale et 100€ en demi et en finale pour les AS 3&4 masculines.  
Pour les AS féminines repas de midi à charge du CBD, pas d'indemnité financière.  
Les boissons restent à charge des équipes.

Le 20 Janvier 2022

Le président du comité départemental,  
Alain CHANEAC